MODE D'EMPLOI

Si vous avez entre 50 et 74 ans, une lettre d'invitation vous est envoyée tous les 2 ans par le centre départemental de coordination du dépistage.

Vous prenez alors rendez-vous avec le radiologue de votre choix parmi la liste jointe à votre lettre d'invitation.

Ce radiologue vous examine et réalise une mammographie complète, c'est-à-dire deux radiographies par sein. Il vous donne une première interprétation des résultats.

S'il n'a décelé aucune anomalie, votre mammographie est systématiquement vérifiée par un autre radiologue. Dans un délai d'une quinzaine de jours, vous serez informée du résultat de cette seconde lecture.

Dans l'hypothèse où une anomalie est décelée, votre radiologue peut vous proposer des examens complémentaires ; il prendra soin de vous expliquer la suite à donner aux résultats.

Les clichés des mammographies vous sont rendus après le dépistage. Il est important de les conserver pour votre prochain examen.

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN. LA MEILLEURE FAÇON DE SE FAIRE DÉPISTER.

Parlez-en avec votre médecin traitant, votre gynécologue, votre radiologue.

Pour toute information et pour connaître les coordonnées de la structure chargée d'organiser le dépistage dans votre département, contactez :





















SIREN : 187 512 777 - Mars 2009 - Ne pas jeter sur la voie publique - Y&R 2009 - DEPSEIN09





ELLES Y PARTICIPENT. ET VOUS ?

COMME DES MILLIERS DE FEMMES, PARTICIPEZ AU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN.

www.e-cancer.fr



DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN.

LA MEILLEURE FAÇON DE SE FAIRE DÉPISTER.

Le dépistage du cancer du sein permet de déceler d'éventuelles anomalies très tôt, en l'absence de tout symptôme. Cela permet de se soigner plus facilement et d'avoir les plus grandes chances de guérison.

C'est pourquoi les pouvoirs publics invitent toutes les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein.

Il repose sur des critères de qualité rigoureux afin de réduire fortement la mortalité dans cette tranche d'âge, la plus exposée au cancer du sein.

- **Les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue.** Cette deuxième lecture, qui n'existe pas dans le cadre du dépistage individuel, est un gage de qualité et de fiabilité : **près de 8 % des cancers du sein sont détectés grâce à elle.**

- Les radiologues que vous consultez dans le cadre du dépistage organisé ont reçu une formation spécifique.

- **Le matériel de radiographie utilisé obéit à des normes strictes.**

"JE N'AI PAS DE BOULE DANS LE SEIN, JE ME SENS BIEN, JE DOIS QUAND MÊME ME FAIRE DÉPISTER ?"

OUI. Après cinquante ans, même si on est en bonne santé, il est important de faire un dépistage du cancer du sein, tous les deux ans.

"PUIS-JE CHOISIR MON RADIOLOGUE ?"

OUI. Vous choisissez votre radiologue parmi une liste de professionnels agréés. Il est probable que votre cabinet de radiologie habituel figure dans cette liste de radiologues qui répondent aux critères de qualité du dépistage organisé.

"ME FAIRE DÉPISTER, ÇA M'ANGOISSE."

Votre radiologue sait que vous pouvez ressentir parfois une certaine appréhension. Il est à votre écoute et prendra soin de vous expliquer la manière dont va se dérouler l'examen. N'hésitez pas à lui faire part de vos interrogations et signalez lui toute gêne ou tout désagrément que vous pourriez ressentir.

"POURQUOI LE DÉPISTAGE ORGANISÉ NE CONCERNE-T-IL QUE LES FEMMES DE 50 À 74 ANS ?"

C'est entre 50 et 74 ans que les femmes ont le plus de risques de développer un cancer du sein et que le dépistage est le plus efficace. En fonction de votre histoire personnelle, votre médecin peut vous proposer un suivi plus précoce ou après l'âge de 74 ans. On parle dans ce cas de dépistage « individuel ».

"LA MAMMOGRAPHIE EST-ELLE PRISE EN CHARGE À 100% PAR L'ASSURANCE MALADIE ?"

OUI. Elle est prise en charge à 100% sans avance de frais. Des examens complémentaires, comme une échographie, sont parfois nécessaires. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles, ce qui peut vous conduire à en régler une partie.